



Paris, le 29 janvier 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un plan d'action pour la viticulture, fort et structurel, n'est pas une option, c'est une question de survie pour les 59 000 exploitations viticoles françaises !

Confrontée à une hausse des charges inégalée et à une baisse de consommation historique, la viticulture française est au bord du gouffre.

Que ce soit au vignoble ou au stade de la vinification, les hausses de charges de ces derniers mois sont très importantes. En parallèle, soit les prix augmentent et les consommateurs se détournent des produits, soit les prix restent bas et ne couvrent plus les charges. Dans tous les cas, les exploitations, les caves coopératives et particulières ne peuvent plus poursuivre en l'état.

Cette crise est d'autant plus impactante qu'elle arrive après la crise du Covid qui a largement amputé la capacité de réaction de nos entreprises et dont la plupart de entreprises ne se sont pas encore remises.

Alors que les manifestations agricoles battent leur plein partout en France et que de nombreux de nos vignerons ont rejoint le mouvement, nos organisations appellent à la mise en place d'un plan d'action fort pour accompagner nos producteurs de vins.

Les mesures transversales qui concernent également les autres secteurs de l'agriculture sont indispensables : adaptation aux contraintes environnementales, favoriser la santé, soutien à l'emploi de main d'œuvre et à la transmission des exploitations ou encore mesures assurantielles...

Malheureusement, ces mesures seules ne seront pas suffisantes pour nos vignerons et coopérateurs. Il faut aller au-delà, avec des mesures plus ciblées :

- **Des mesures conjoncturelles immédiates** : pour dégager la trésorerie de nos exploitations touchées par le gel et les conditions sanitaires exceptionnelles de 2023 avec une



enveloppe suffisante pour répondre aux demandes et un paiement rapide : fond d'urgence, année blanche bancaire, aussi bien pour les exploitations, que pour les Cuma les caves coopératives et les caves particulières.

- **Des mesures structurelles de moyen terme** : pour adapter notre potentiel de production : avec la baisse de la consommation nationale et la contraction des marchés mondiaux, l'arrachage d'une partie du vignoble est devenu indispensable aujourd'hui. Arrachage temporaire et définitif, l'accompagnement des exploitants doit démarrer au plus vite et les difficultés réglementaires doivent être levées. Il convient aussi sur la campagne à venir d'accompagner le réajustement de la production dans les meilleures conditions par l'aide au stockage privé ou un assouplissement des règles relatives à la distillation pour ouvrir de nouveaux débouchés.
- Enfin dans la durée, la viticulture française est et doit rester un fleuron de notre agriculture et **la viabilité de nos exploitations doit être préservée**. Les mesures d'accompagnement structurelles pour soutenir les entreprises (restructuration en cours, investissements) et les marchés (communication, promotion) sont des outils qui doivent être renforcés par les pouvoirs publics.

Les organisations de l'AGPV appellent à la mise en place d'un plan d'action fort pour accompagner nos producteurs.

Comme les autres secteurs de l'agriculture française, nous avons besoin de mesures transversales fortes, mais aussi de mesures d'urgence conjoncturelles pour la viticulture et de mesures structurelles spécifiques à la hauteur des enjeux.

Contacts presse

Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) Charlotte BAROTIN / 01 42 61 21 25 / 06.74.61.78.75

La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Sarah PORCHER / 01 44 17 58 84 / 06 18 64 40 03

Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97

Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80

FNSEA : Renan Morgat : 0153834831